



Plan d'action pour
l'accessibilité
Mise à jour

Janvier 2025 | Décembre 2026





Reconnaissance des terres autochtones

Southern Health-Santé Sud reconnaît que les terres sur lesquelles nous sommes rassemblés font partie du territoire visé par le Traité no 1 et 3 de la patrie nationale des Métis de la rivière Rouge. Nous respectons les traités qui ont été conclus relativement à ces territoires, nous reconnaissons les préjudices et les erreurs du passé, et nous nous engageons à aller de l'avant en partenariat avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits dans un esprit de réconciliation.



Plan d'action pour l'accessibilité

Mise à jour

Southern Health-Santé Sud

Date d'adoption

Décembre 2016

Mises à jour

Avril 2022

Décembre 2024

Période de validité

Janvier 2025 à décembre 2026

Personne-ressource : Karen Cruise, Coordonnatrice des cas d'incapacité

Coordonnées : kcruise@southernhealth.ca (204) 424-6028

Composition actuelle du groupe de travail sur l'accessibilité :

Karen Cruise – Coordonnatrice des cas d'incapacité

Jennifer Frey – Chef régionale – Ressources humaines

Linda Boily – Adjointe exécutive

Ales Morga – Chef régionale – Qualité, planification et résultats

Trish Braun – Planification et engagement, et Conseillère en gouvernance

Lyndsay Olson – Directrice – Communications

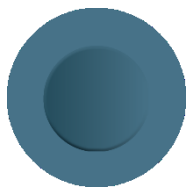
Signature de la haute direction : Jennifer Frey - Chef régionale - Ressources humaines

Information et commentaires

Pour en savoir plus ou pour demander un autre format du Plan d'accessibilité, veuillez communiquer avec Southern Health-Santé Sud au 800-742-6509 ou rendez vous sur le site <https://www.southernhealth.ca> pour nous faire part de vos commentaires ou de vos expériences, bonnes et mauvaises, en ce qui concerne l'accessibilité.

Vous pouvez également visiter le site [AccessibilityMB.ca](https://www.accessibilitymb.ca) pour obtenir des ressources provinciales.



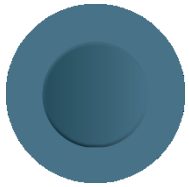


Énoncé d'engagement

Conformément à ses valeurs fondamentales d'intégrité, de compassion, d'excellence et de respect à l'égard de l'innovation, Southern Health-Santé Sud s'engage à assurer l'égalité d'accès et de participation à toutes les personnes, indépendamment de leurs capacités. En tant qu'organisme axé sur la personne, nous entendons nous conformer entièrement à la *Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains* et aux normes en vigueur concernant l'accessibilité des services à la clientèle, de l'emploi, de l'information et des communications. Nous favorisons une culture organisationnelle inclusive et nous nous efforçons continuellement de fournir des services en respectant la dignité et l'autonomie de toutes les personnes. Pour accomplir notre vision, notre mission et les objectifs du conseil d'administration, nous croyons qu'il faut travailler en collaboration avec la communauté et nos partenaires pour fournir un environnement accessible à tout le monde.

Nous reconnaissons que les progrès ont été lents par rapport aux plans précédents. Nous nous engageons, avec ce plan comme point de départ, à améliorer les mécanismes et les processus internes de responsabilisation, de mobilisation volontaire et de progrès global en matière d'accessibilité.





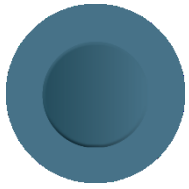
Introduction

La *Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains*, promulguée en 2013, demande aux organisations de prestation de services et aux autres organisations du secteur public de créer un plan d'accessibilité et de le mettre à jour tous les deux ans. L'objectif de la loi est de favoriser l'accessibilité en prévenant ou en supprimant les obstacles en ce qui concerne :

- (a) l'emploi;
- (b) le logement;
- (c) l'environnement bâti, y compris
 - (i) les installations, les bâtiments et autres structures environnantes, et
 - (ii) les transports publics et les infrastructures de transport;
- (d) la livraison et la réception de biens, de services et d'informations; et
- (e) une activité prescrite ou un mandat.

Ce plan présente les progrès accomplis par rapport aux projets passés ainsi que de nouvelles initiatives visant à faire progresser l'accessibilité.

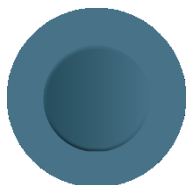




Nos accomplissements en 2023 et 2024

- ▶ Lancement du nouveau site web public et de StaffNET – les deux sites sont adaptés aux mobiles et conçus pour être facilement accessibles. Ils comportent notamment un bouton permettant aux utilisateurs de modifier la taille et le contraste de la police, entre autres options. Notre équipe de communication vérifie que tout le contenu du site est conforme aux normes d'accessibilité.
- ▶ Intégration de la formation sur la *Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains* dans l'orientation régionale. Le personnel sera encouragé à suivre toute nouvelle formation sur le système de gestion de l'apprentissage, le cas échéant.
- ▶ Mise en place de la formation sur les normes d'accessibilité en communication dans toute l'organisation et pour tout le personnel.
- ▶ Adoption de nouveaux modèles de politiques régionales et mise à jour d'autres documents électroniques pour répondre à la *Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains*.
- ▶ Aménagement de l'environnement pour le personnel (éclairage, technologie, dispositifs d'apprentissage spéciaux, équipement ergonomique).
- ▶ Augmentation du nombre de places de stationnement pour handicapés pour le personnel et le public.
- ▶ Installation de mains courantes dans les couloirs (soins de courte et de longue durée).
- ▶ Achat de chaises et de traîneaux d'évacuation pour le transport des personnes à mobilité réduite dans les situations d'urgence, lorsque les ascenseurs ne sont pas en service.
- ▶ Installation de robinets mains libres dans les salles de bains (dans les bâtiments en rénovation et les nouvelles constructions).
- ▶ Réalisation d'évaluations dans nos bâtiments pour vérifier les lacunes en matière d'accessibilité.
- ▶ Achat d'équipements bariatriques supplémentaires (ascenseurs, fauteuils roulants, chambres, lits).
- ▶ L'apprentissage virtuel a permis d'apporter de multiples améliorations aux environnements d'apprentissage.
- ▶ Repères visuels – les lanières des employés qui peuvent offrir des services en français sont d'une couleur différente de ceux des autres employés.





Initiatives et actions : mises à jour

1. Réglementation en matière d'embauche

SH-SS s'est doté d'un solide programme de gestion du handicap que nous continuons à améliorer en proposant de la formation continue aux coordonnateurs de cas d'incapacité. Ces derniers ont assisté à des conférences annuelles sur le droit des aménagements afin de se tenir au courant des pratiques actuelles fondées sur des cas de litige. Nous avons apporté plusieurs améliorations à notre programme de recrutement, notamment en augmentant le nombre de postes et les ressources disponibles. Cette équipe a assisté à divers événements éducatifs axés sur les meilleures pratiques en matière de recrutement de personnes ayant des antécédents et des besoins variés.

Objectif :

L'amélioration des pratiques d'embauche et d'accommodement.

2. Formation des superviseurs, des gestionnaires et des personnes concernées par les pratiques de ressources humaines liées aux normes dans le domaine de l'emploi

À SH-SS, le service des Ressources humaines rencontre tous les nouveaux gestionnaires peu après leur entrée en fonction afin de les former aux pratiques d'embauche du personnel et d'accommodement. Les RH organisent aussi des journées d'information et de formation suivant l'évolution des exigences réglementaires et des tendances en RH.

Objectif :

La bonne compréhension des pratiques actuelles en matière d'embauche et d'accommodement, et l'adhésion à celles-ci.

3. Recensement des obstacles physiques et conception d'un plan d'action en fonction des ressources disponibles

Southern Health-Santé Sud s'est jointe à une équipe provinciale de gestion des immobilisations pour travailler à l'élaboration d'un outil d'évaluation pour les établissements.

Objectif :

Établissement des priorités à l'échelle provinciale pour tous les sites et projets.

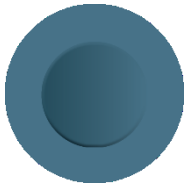




Nos engagements pour le nouveau plan

Southern Health-Santé Sud s'engage auprès des patientes et des patients, de la clientèle, des familles et des collectivités dans un large éventail d'activités. Le conseil d'administration participe activement aux réunions des parties prenantes de la communauté afin d'écouter les intéressés sur une grande variété de sujets liés à la santé. En lien avec ce plan, Southern Health-Santé Sud a entendu un groupe sélectionné de partenaires ayant un intérêt particulier pour l'accessibilité. Les commentaires recueillis ont été incorporés dans le plan et aident à définir la voie à suivre pour les prochaines années. Il s'en est clairement dégagé un soutien à l'intégration d'une culture de l'accessibilité dans l'organisation, ce qui a incité Southern Health-Santé Sud à créer de meilleurs mécanismes de reddition de comptes et à mettre en place des processus qui garantiront des améliorations durables. Nous devons être plus proactifs que les années précédentes pour nous assurer que nos sites et nos services répondent aux besoins de notre population.

La stratégie de soins centrés sur les personnes adoptée par Southern Health-Santé Sud, appelée « Qu'est-ce qui compte pour vous? », est une approche qui répond bien à la nécessité de rencontrer les personnes là où elles se trouvent en leur demandant directement ce qui compte pour elles, au lieu de simplement attendre que les commentaires nous parviennent. C'est la stratégie que nous voulons utiliser par rapport aux considérations et aux améliorations requises touchant l'accessibilité. Nos principes fondamentaux de mobilisation volontaire et de soins centrés sur la personne témoignent de notre engagement en faveur de cette approche, mais nous reconnaissons qu'il reste encore beaucoup à faire à ce chapitre. Nous sommes reconnaissants aux personnes et aux chefs de file qui sont prêts à accompagner notre organisation dans son apprentissage et sa croissance pour le bien commun.



Initiatives et actions : nouveautés

1. Projet d'évaluation de l'accessibilité

Au début de l'année 2025, l'équipe provinciale de gestion des immobilisations et des installations lancera un outil d'évaluation de l'accessibilité qui permettra d'effectuer des évaluations guidées des installations dans l'ensemble du Manitoba.

Objectif

Cet outil vise à faciliter l'évaluation des éléments suivants :

LIEUX PUBLICS EXTÉRIEURS

- ▶ Accès des véhicules
- ▶ Voies de déplacement accessibles (sans marches ni bordures)
- ▶ Rampes de trottoir et transitions mixtes
- ▶ Rampes
- ▶ Éléments paysagers
- ▶ Signalisation
- ▶ Passages pour piétons
- ▶ Indicateurs tactiles de surface de marche
- ▶ Escaliers

LIEUX PUBLICS INTÉRIEURS

- ▶ Entrées des bâtiments
- ▶ Guichets, réceptions et salles d'attente
- ▶ Ascenseurs
- ▶ Couloirs
- ▶ Toilettes publiques sans obstacle et universelles
- ▶ Facilité d'orientation

L'outil comprend des lignes directrices claires pour l'évaluation des niveaux de conformité. Une fois les évaluations terminées, un plan d'action sera élaboré avec des projets prioritaires dans toute la province.

2. Communications

Des travaux sont en cours pour remplacer tous les formulaires et documents par des formulaires web intégrés, des formulaires MS ou des modèles améliorés qui répondent aux nouvelles normes d'accessibilité. Les nouveaux formulaires de contenu comporteront un champ intégré pour confirmer que tous les téléversements respectent les normes d'accessibilité. En cas de non-respect de ces normes, la demande sera renvoyée. Par



ailleurs, tout contenu qui n'est pas disponible dans un format accessible comportera des clauses de non-responsabilité, afin de faciliter la demande de formats accessibles.

Toutes les couleurs et polices de caractères utilisées sur le nouveau site web seront conformes aux normes d'accessibilité. Le manuel des normes graphiques sera mis à jour en conséquence et inclura des références à la *Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains* et à la page web des normes d'accessibilité pour l'information et la communication.

Objectif :

Rendre tout le contenu en ligne de Southern Health-Santé Sud conforme aux normes d'accessibilité énoncées dans le *Règlement sur la norme en matière de renseignements et de communication accessibles*.

3. Projets dans les immobilisations

Lorsque des installations sont construites ou rénovées, elles le sont conformément aux normes du code du bâtiment en vigueur, qui tiennent compte de l'accessibilité. Les projets de plus grande envergure font appel à des cabinets d'architectes qui connaissent bien ce code et à des consultants en code du bâtiment qui évaluent la conception avant la construction pour s'assurer qu'elle est conforme. Southern Health-Santé Sud a actuellement trois grands projets d'investissement en cours dans la région, qui permettront d'apporter des améliorations indispensables à tous les centres régionaux. L'ouverture de ces bâtiments et services aura lieu entre 2025 et 2027. Parmi les améliorations prochaines : l'ajout du braille sur tous les nouveaux panneaux de signalisation, des sites éducatifs accessibles en fauteuil roulant, des tables à langer pour les adultes et des fauteuils de transport.

Objectif :

Continuer à utiliser les stratégies actuelles pour s'assurer que les nouveaux projets de construction et de rénovation respectent le code du bâtiment et les normes d'accessibilité en vigueur.

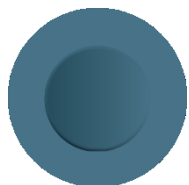
4. Groupe de travail sur l'accessibilité

Ce groupe de travail veillera à ce que nous respections les normes réglementaires et à l'adoption croissante d'une culture de l'accessibilité au sein de l'organisation. Il sera composé de divers responsables dont les rôles peuvent stimuler le changement. Nous prévoyons aussi de solliciter régulièrement la participation des membres de la communauté et du personnel handicapés. Cette équipe veillera à ce que nous disposions d'un mécanisme permettant d'examiner les politiques et les initiatives de recrutement, et de suivre les progrès réalisés dans le cadre de notre Plan d'accessibilité.

Objectif :

Sensibiliser, informer et responsabiliser.





Politiques

Les politiques et les documents d'appui suivants ont été mis en place pour aider à :

- prévenir la discrimination à l'égard des personnes handicapées;
- assurer la sécurité des clients, des patients et des résidents handicapés;
- assurer l'accès des personnes handicapées aux programmes, aux services ou à l'emploi.

Pour la clientèle et le public

- ▶ Politique sur les animaux d'assistance
- ▶ Services d'interprétation
- ▶ Prévention et gestion des chutes
- ▶ Protection des patients et résidents d'un centre de soins de santé contre l'abus et la négligence

Pour le personnel

- ▶ Procédure de gestion du handicap
- ▶ Le respect au travail
- ▶ Sensibilisation aux parfums et fragrances au travail
- ▶ Accommodements raisonnables
- ▶ Guide de recrutement et de sélection
- ▶ Programme de travail à distance

Ressources supplémentaires sur les manières d'améliorer l'accessibilité des documents

- ▶ Section sur l'accessibilité dans StaffNET
 - Bibliothèque de ressources (conçue par Shared Health)
 - Créer des documents accessibles dans Microsoft Word
 - Améliorer l'accessibilité des PDF (Acrobat)

Si vous souhaitez obtenir des copies de ces politiques, veuillez contacter kcruise@southernhealth.ca (204) 424-6028.



